



SANTÉ PUBLIQUE

Crise sanitaire : mesures prises par la Communauté urbaine

Dans le cadre des mesures décidées à l'échelle nationale par le Gouvernement pour faire face à l'évolution de la pandémie de la COVID-19, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole s'adapte pour assurer la continuité du service public.

PUBLIÉ LE
19 MARS 2021

[Dernière mise à jour le 03/05/2021]

Le président de la République a annoncé jeudi 29 avril les étapes du déconfinement progressif.

Étapes du déconfinement progressif

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation

sanitaire dans chaque département.

- **Première étape : 3 mai 2021**

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement, couvre-feu maintenu de 19h à 6h.

- **Deuxième étape : 19 mai 2021**

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

- **Troisième étape : 9 juin 2021**

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

- **Quatrième étape : 30 juin 2021**

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop : taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ; augmentation brutale du taux ; risque de saturation des services de réanimation.

Pour suivre les informations nationales officielles, rendez-vous sur gouvernement.fr/info-coronavirus.

Les services publics de la Communauté urbaine sont maintenus

- **Le standard téléphonique de la Communauté urbaine reste accessible au 02.35.22.25.25.**
- **Les Maisons du territoire de Saint-Romain-de-Colbosc et Criquetot-**

l'Esneval restent ouvertes au public. Toutefois, pour des raisons sanitaires, il convient de privilégier la prise d'informations par téléphone ou par courriel, ou encore de prendre rendez-vous par téléphone en amont de sa visite. Par ailleurs, certains services et certaines permanences sont adaptées : retrouvez tous les détails sur **la page dédiée aux Maisons du territoire**.

- **La collecte des déchets ménagers** se poursuit dans **les conditions habituelles** sur l'ensemble du territoire. En cas de nécessité, les habitants sont invités à se rendre en **centres de recyclage** ou **aux bornes d'apport volontaire** pour y déposer leurs emballages recyclables (toutes les informations sont également disponibles sur **l'application Tri Pratik**).
- Les **centres de recyclage** sont accessibles dans les conditions habituelles, dans le strict respect des gestes barrières. Obtenez plus d'informations sur les **centres de recyclage sur cette page**, ou téléchargez **l'application Tri Pratik**.
- **L'offre de transports sur le réseau LiA** (bus, tramway, funiculaire et services à la demande) est maintenue (port du masque obligatoire). Elle est inchangée en journée et adaptée le soir en raison du couvre-feu : plus d'infos sur **transports-lia.fr**.
- **L'accueil du public relatif aux abonnements et compteurs d'eau** se fait dans les conditions habituelles.
- **Les gymnases, les piscines et les centres aquatiques** sont actuellement fermés au grand public **sauf exceptions** :
 - **la piscine Gd'O à Gonfreville-l'Orcher** reste ouverte aux publics prioritaires avec justificatifs sur des créneaux précis (Informations : **02 77 61 10 10**)
 - le bassin extérieur de **la piscine des Bains des Docks** est de nouveau ouvert au grand public depuis le 8 mars 2021
 - à partir du lundi 29 mars 2021, **les piscines et centres aquatiques communautaires** rouvrent leurs portes **pour le public scolaire uniquement**

- **L'école de musique intercommunale à Saint-Romain-de-Colbosc :**
 - Les cours reprennent en présentiel la semaine du 3 mai uniquement pour les primaires, les autres élèves restent en distanciel.
- **Les démarches liées à l'instruction des actes d'urbanisme** se font exclusivement par téléphone ou sur rendez-vous.
- **Les services d'accompagnement aux projets de rénovation** sont maintenus : les visites chez les particuliers, les rendez-vous téléphoniques et en présentiel ainsi que l'accueil téléphonique sont assurés.
- Pour la résilience, les interventions en milieux scolaires (santé à l'école) sont maintenues.
- **La fourrière animale** reste ouverte aux horaires habituels.
- **Les visites des inspecteurs de la salubrité** se poursuivent normalement dans le strict respect des gestes barrières.
- **Transports scolaires :**
 - Les dessertes scolaires reprennent à partir du lundi 3 mai 2021.

Pour les territoires des anciennes communautés de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (CCCCE) et de la communauté de communes Caux Estuaire (CE) : reprise des circuits scolaires pour les écoles maternelles et primaires depuis le 26 avril 2021.

[SITE OFFICIEL DU GOUVERNEMENT - INFORMATIONS CORONAVIRUS](#)

#TousAntiCovid

Les gestes barrières à respecter pour se protéger et

protéger les autres

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades





Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Covid- 19 : les gestes barrières à respecter pour limiter la transmission du virus